



**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DU VAL D'OISE**

Association Loi 1901

Siège social : Inspection Académique - Immeuble « Le Président »  
95525 CERGY PONTOISE

**Exercice clos le 31 août 2023**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**



## ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DU VAL D'OISE

Association Loi 1901

Siège social : Inspection Académique - Immeuble « Le Président »  
95525 CERGY PONTOISE

Exercice clos le 31 août 2023

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

#### **Impossibilité de certifier**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E du Val d'Oise relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

#### **Fondement de l'impossibilité de certifier**

Conformément à ses statuts, votre association « a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ». Les « coopératives scolaires » et les « foyers coopératifs affiliés » sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « siège départemental » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des « coopératives scolaires », les « foyers coopératifs affiliés » et le « siège départemental ».

Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

- L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que les comptes rendus financiers de 691 coopératives scolaires et foyers coopératifs sur les 759 attendus ont pu être intégrés dans les comptes annuels de l'association (contre 710 sur 757 lors de l'exercice précédent) ;



- A l'actif du bilan agrégé figure, pour une somme de 70 683,80 €, le total des écarts débiteurs entre l'actif et le passif, constatés dans des comptes rendus financiers comptabilisés ; ce montant, libellé "*erreurs débitrices*", est inclus dans le poste "*autres créances*". De même, au passif du bilan agrégé figure, pour une somme de 2 279,35 €, le total des écarts créditeurs entre l'actif et le passif, constatés dans d'autres comptes rendus financiers ; ce montant libellé "*erreurs créditrices*", est inclus dans le poste "*autres dettes*". Les sources de ces écarts n'ont pas pu être expliquées au jour de l'établissement de ce rapport ;
- En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.



Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'effectuer un audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Fait à Boulogne, le 18 janvier 2024

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Hervé Willi

Commissaire aux Comptes

## BILAN DE L'ASSOCIATION

### AD OCCE DU VAL D'OISE

ACTIF	31.08.2023			31.08.2022	PASSIF	31.08.2023	31.08.2022
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					<b>FONDS PROPRES</b>		
Immobilisations incorporelles	3 111	3 111			Fonds propres (avant affectation)	398 976	386 719
Terrains					Report à nouveau	4 088 257	4 248 793
Constructions					Résultat de l'association	-148 164	-44 495
Matériels d'activités					Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	39 735	37 790	1 945	2 539	Total	<b>4 339 069</b>	<b>4 591 017</b>
Immobilisations en cours					<b>FONDS DEDIES ET PROVISIONS</b>		
Autres prêts et titres immobilisés	350		350	2 000	Fonds dédiés		
Dépôts et cautionnements					Provisions pour risques		
Total	<b>43 196</b>	<b>40 901</b>	<b>2 295</b>	<b>4 539</b>	Provisions pour charges	47 734	45 537
					Total	<b>47 734</b>	<b>45 537</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					<b>DETTES</b>		
Stocks	1 603		1 603	997	Emprunts et dettes assimilées	186	186
Coopératives et usagers divers	4 861		4 861	12 672	Fournisseurs		69
Comptes courants OCCE					Dettes fiscales et sociales	62 055	50 773
Autres créances (dont erreurs débitrices)	71 252		71 252	69 922	Comptes courants OCCE	1 236	
Trésorerie	4 377 332		4 377 332	4 601 692	Autres dettes (dont erreurs créditrices)	7 181	2 297
Charges constatées d'avance	119		119	113	Produits constatés d'avance		55
Total	<b>4 455 167</b>		<b>4 455 167</b>	<b>4 685 395</b>	Total	<b>70 658</b>	<b>53 380</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 498 363</b>	<b>40 901</b>	<b>4 457 462</b>	<b>4 689 934</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4 457 462</b>	<b>4 689 934</b>

**AD OCCE DU VAL D'OISE**

	2022/2023	2021/2022
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations perçues	3 072 020	2 476 303
Ventes de produits	2 527 869	2 465 600
Prestations de service et animations	1 810 219	1 690 486
Subventions d'exploitation	1 769 236	1 569 917
Dons et Mécénat		
Contributions financières	439 006	209 855
Autres produits	124	
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés		
Total	<b>9 618 474</b>	<b>8 412 161</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de fournitures à céder	1 456 906	1 573 882
Variation des stocks de fournitures à céder	-606	709
Autres achats et charges externes	7 179 136	6 061 601
Aides financières	264 855	22 661
Impôts et taxes	12 553	8 752
Salaires	68 217	62 783
Charges sociales	27 047	27 278
Cotisations reversées	407 407	407 395
Autres charges	100	
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	177 865	204 170
Dotations aux dépréciations et provisions	2 197	2 120
Report en fonds dédiés		
Total	<b>9 595 676</b>	<b>8 371 353</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>22 798</b>	<b>40 809</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits des placements	99 628	69 538
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	<b>99 628</b>	<b>69 538</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
<b>RESULTAT FINANCIER (II)</b>	<b>99 628</b>	<b>69 538</b>
<b>RESULTAT COURANT (I + II)</b>	<b>122 425</b>	<b>110 346</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	321 916	277 253
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	<b>321 916</b>	<b>277 253</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	592 506	432 094
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	<b>592 506</b>	<b>432 094</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)</b>	<b>-270 590</b>	<b>-154 841</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)</b>	<b>-148 164</b>	<b>-44 495</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	3 151 253	3 138 493
Total	<b>3 151 253</b>	<b>3 138 493</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	3 151 253	3 138 493
Total	<b>3 151 253</b>	<b>3 138 493</b>

## ANNEXE DE L'ASSOCIATION AD OCCE DU VAL D'OISE

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2023. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de "permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe".

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :

	Exercice clos	Exercice précédent
Total du bilan :	4 457 461,53 €	4 689 934,36 €
Résultat de l'exercice :	-148 164,27 €	-44 494,70 €
Nombre de coopératives et foyers attendus :	759	757
dont coopératives et foyers agrégés :	691	710
dont coopératives et foyers non agrégés :	68	47
Nombre de coopérateurs :	141 090	139 936
Heures de bénévolat du siège départemental	3 000	3 000
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	111 591	111 127
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	63	63 personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 € (a)	3 151 253 €	3 138 493 €

(a) Sur la base d'un coût de poste annuel de 50 K€ (charges sociales comprises) soit 27,50 €/heure.

### 1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice est marqué par une forte hausse des dépenses des activités pédagogiques dans les coopératives (+19,3%) et une augmentation des recettes des coopératives (+12,4%) moins importante que celle des dépenses entraînant un résultat agrégé déficitaire.

### 2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l'O.C.C.E..

#### 2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

#### 2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

#### 2.3 Retraitements d'agrégation

Les cotisations collectées par les coopératives scolaires et reversées au siège départemental ont été éliminées, les autres opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les produits pour cessions achetés par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

### 3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

## AD OCCE DU VAL D'OISE

### 4. NOTES SUR LE BILAN

<b>Fonds associatif :</b>	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.		
<b>Report à nouveau :</b>	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.		
<b>Résultat exercice :</b>	-148 164,27	}	dont 35 304,03 pour le siège départemental dont -183 468,30 pour les C.R.F. agrégés
<b>Autres créances :</b>	71 252,07	}	dont 568,27 pour le siège départemental dont 70 683,80 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs C.R.F. agrégés.
entre total actif et total passif constatés dans			
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
<b>Autres dettes :</b>	7 180,66	}	dont 4 901,31 pour le siège départemental dont 2 279,35 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs C.R.F. agrégés.
entre total actif et total passif constatés dans			
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
<b>Disponibilités :</b>	4 377 331,74	}	dont 540 947,54 pour le siège départemental dont 3 836 384,20 pour les C.R.F. agrégés, 5 551,93 par C.R.F. agrégé.
soit en moyenne environ			

### 5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

<b>Dotations amortissements et gros équipement :</b>	177 864,73	}	dont 993,34 pour le siège correspondant aux amortissements dont 176 871,39 pour les CRF agrégés correspondant aux investissements
soit en moyenne environ			
<b>Total des produits :</b>	10 040 017,82	}	dont 255,96 par C.R.F. agrégé. dont 651 571,14 pour le siège départemental dont 9 388 446,68 pour les C.R.F. agrégés, 13 586,75 par C.R.F. agrégé.
soit en moyenne environ			
<b>Total des charges :</b>	10 188 182,09	}	dont 616 267,11 pour le siège départemental dont 9 571 914,98 pour les C.R.F. agrégés, 13 852,26 par C.R.F. agrégés
soit en moyenne environ			
<b>Résultat net moyen :</b>			-265,51 par C.R.F. agrégé.

### 6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE		
Personnel salarié par l'association départementale	2,0	2,0
<b>Total</b>	<b>3,0</b>	<b>3,0</b>

### 7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Retkoop		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	691	624
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	91%	82%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	569	604
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	26	25
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	757	697
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	8	8
Participants aux séances de formation (estimation)	11	11

## BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

### AD OCCE DU VAL D'OISE

ACTIF	31.08.2023			31.08.2022	PASSIF	31.08.2023	31.08.2022
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					<b>FONDS PROPRES</b>		
Immobilisations incorporelles	3 111	3 111			Fonds propres (avant affectation)	398 976	386 719
Terrains					Résultat du siege de l'association	35 304	12 257
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités					Total	<b>434 280</b>	<b>398 976</b>
Autres immobilisations corporelles	39 735	37 790	1 945	2 539	<b>FONDS DEDIES ET PROVISIONS</b>		
Immobilisations en cours					Fonds dédiés		
Autres prêts et titres immobilisés	350		350	2 000	Provisions pour risques		
Dépôts et cautionnements					Provisions pour charges	47 734	45 537
Total	<b>43 196</b>	<b>40 901</b>	<b>2 295</b>	<b>4 539</b>	Total	<b>47 734</b>	<b>45 537</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					<b>DETTES</b>		
Stocks	1 603		1 603	997	Emprunts et dettes assimilées	186	186
Coopératives et usagers divers	4 861		4 861	12 672	Fournisseurs		69
Comptes courants OCCE					Dettes fiscales et sociales	62 055	50 773
Autres créances	568		568	211	Comptes courants OCCE	1 236	
Trésorerie	540 948		540 948	479 361	Autres dettes	4 901	2 297
Charges constatées d'avance	119		119	113	Produits constatés d'avance		55
Total	<b>548 099</b>		<b>548 099</b>	<b>493 355</b>	Total	<b>68 379</b>	<b>53 380</b>
<b>TOTAL</b>	<b>591 295</b>	<b>40 901</b>	<b>550 394</b>	<b>497 893</b>	<b>TOTAL</b>	<b>550 394</b>	<b>497 893</b>

**AD OCCE DU VAL D'OISE**

	2022/2023	2021/2022
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations perçues	261 235	258 996
Ventes de produits	6 385	4 810
Prestations de service et animations	49 386	40 324
Subventions d'exploitation	193 461	12 320
Dons et Mécénat		
Contributions financières	38 987	13 141
Autres produits	124	
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés		
Total	<b>549 579</b>	<b>329 591</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de fournitures à céder	6 325	3 769
Variation des stocks de fournitures à céder	-606	709
Autres achats et charges externes	70 400	96 853
Aides financières	264 855	22 661
Impôts et taxes	12 553	8 752
Salaires	68 217	62 783
Charges sociales	27 047	27 278
Cotisations reversées	163 864	162 526
Autres charges	100	
Dotations aux amortissements	993	1 070
Dotations aux dépréciations et provisions	2 197	2 120
Reports en fonds dédiés		
Total	<b>615 944</b>	<b>388 522</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>-66 365</b>	<b>-58 931</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits des placements	99 628	69 538
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	<b>99 628</b>	<b>69 538</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
<b>RESULTAT FINANCIER (II)</b>	<b>99 628</b>	<b>69 538</b>
<b>RESULTAT COURANT (I + II)</b>	<b>33 262</b>	<b>10 607</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	2 365	5 371
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	<b>2 365</b>	<b>5 371</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	323	3 720
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	<b>323</b>	<b>3 720</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)</b>	<b>2 042</b>	<b>1 650</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)</b>	<b>35 304</b>	<b>12 257</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	82 500	82 500
Total	<b>82 500</b>	<b>82 500</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	82 500	82 500
Total	<b>82 500</b>	<b>82 500</b>

## ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

Au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2023, qui dégage un excédent de 35 304,03€. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août.

### 0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'association départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

### I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les principaux faits caractéristiques sont la forte hausse des produits financiers tirés des placements de la mutualisation, l'augmentation importante également des Trousses à Projets pour les coopératives, des Classes d'Eau et des subventions reversées aux coopératives.

### II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les cotisations des adhérents sont comptabilisées lors de l'appel de cotisation.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent

### III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

#### 1. Immobilisations incorporelles et corporelles

##### a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	3 110,86			3 110,86
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	4 449,82			4 449,82
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	33 126,12			33 126,12
Mobilier de bureau	1 759,80	399,00		2 158,80
Immobilisations en cours				
<b>Total</b>	<b>42 446,60</b>	<b>399,00</b>		<b>42 845,60</b>

##### b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

- Rétroprojecteur Viewer pour 399,00€

##### c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%	3 110,86			3 110,86
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	3 260,76			3 260,76
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	32 577,96	641,38		33 219,34
Mobilier de bureau	20%	958,11	351,96		1 310,07
<b>Total</b>		<b>39 907,69</b>	<b>993,34</b>		<b>40 901,03</b>

#### 2. Immobilisations financières

Prêt au personnel

**350,00€**

### 3. Stocks

Les stocks sont composés essentiellement de fournitures pédagogiques à céder aux coopératives. Ils sont évalués selon la méthode F.I.F.O. (Premier rentré Premier sorti.)

- Agendas Coop & Guide du Maître

**1 603,20 €**

### 4. Coopératives et usagers divers

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés	4 861,20		4 861,20
Usagers autres			
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés			
<b>Total</b>	<b>4 861,20</b>		<b>4 861,20</b>

### 5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Néant

### 6. Autres créances

- Divers (dont 440,22€ de mutuelle déjà réglé)

**568,27 €**

### 7. Valeurs mobilières de Placement

#### 7.1 Trésorerie

-Parts Sociales BP	11 000,00 €
-Banque Siège	7 444,30 €
-Banque Postale	2 090,30 €
-Banque Compte Fermetures coopératives	5 324,17 €
-Livret A Siège	20 718,48 €
-Crédit Coop « Trousse à projet »	19 708,18 €
-Avance trésorerie Mutualisation au Siège	(60 000,00 €)
-Intérêts Courus à venir	533 966,73 €
-Caisse	<u>695,38 €</u>
	<b>540 947,54 €</b>

### 8. Charges constatées d'avance

Calendriers 2024

**118,75 €**

## IV - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

### 1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association

### 2. Fonds dédiés

Néant

### 3. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
<b>Provisions pour risques</b>				
Engagement de retraite du personnel (1)	45 537,45	2 196,82		47 734,27
<b>Provisions pour charges</b>	<b>45 537,45</b>	<b>2 196,82</b>		<b>47 734,27</b>
Immobilisations financières				
Usagers				
Autres créances				
<b>Provisions pour dépréciations</b>				
<b>Total</b>	<b>45 537,45</b>	<b>2 196,82</b>		<b>47 734,27</b>

Dotations / reprises d'exploitation 2 196,82

Dotations / reprises financières

Dotations / reprises exceptionnelles

**Total 2 196,82**

(\*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(\*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

**Total**

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

### 4. Emprunts et dettes assimilées

- Frais compte Mutualisation (212)

**186,40 €**

### 5. Fournisseurs

Néant

### 6. Dettes fiscales et sociales

Congés payés	1 765,84 €
Urssaf	2 126,75 €
Retraite complémentaire	1 276,47 €
Prévoyance	139,78 €
Charges sur congés payés	794,63 €
Prélèvement à la source	123,71 €
Uniformation	672,14 €
Impôt sur les produits financiers	55 156,03 €
	<b><u>62 055,35 €</u></b>

### 7. Comptes courants OCCE (crédeurs)

Compte 451 Occe Fédération

**1 236,07 €**

### 8. Autres dettes

Cpte 4678.. Soldes fermetures coopératives

**4 901,31 €**

### 9. Produits constatés d'avance

Néant

## V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### 1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	141 090	139 936
Cotisation nationale par coopérateur	1,16 €	1,16 €
Cotisation départementale par coopérateur	0,69 €	0,69 €
<b>COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES</b>	<b>261 016,50</b>	<b>258 881,60</b>
Cotisations versées à la Fédération	163 664,40	162 325,76
<b>COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION</b>	<b>163 664,40</b>	<b>162 325,76</b>

## 2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Contributions subv. Mairie Garges	85 300,00 €	
Contributions Inspection 95 (Pacte/ Cla/)	85 985,00 €	
AGENCE DE L'EAU CLASSES D'EAU	22 176,00 €	12 320,00
<b>Total</b>	<b>193 461,00 €</b>	<b>12 320,00</b>

## 3. Contributions financières

Contributions Trousses à Projets **38 987,02 €**

## 4. Aides financières

REVERSEMENT SUBVENTION CLASSES EAUX 18 480,00 €  
REVERSEMENT SUBVENT IA 95 85 985,00 €  
REVERSEMENT TROUSSES A PROJET 38 987,02 €  
SUBVENTION DIVERS A REVERSER 85 300,00 €  
Projet Ecran VO 5 100,00 €  
Projet Aides Solidarités 16 200,00 €  
Projet Théa 12 207,99 €  
Projet Jardin 1 967,41 €  
Projet Etamine 265,60 €  
Aides Compensation Cotisation Stat. 361,50 €  
**264 854,52 €**

## 5. Produits exceptionnels

Divers (dont fermetures de coopératives) **2 365,94 €**

## 6. Charges exceptionnelles

Divers **323,06 €**

## VI- AUTRES INFORMATIONS

### 1. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

### 2. Engagement de crédit-bail et locations de longue durée

- Machine à affranchir (Sté Frama). (Echéance du contrat 12/2024) **364,20 €**

### 3. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental.

### 4. Contributions volontaires en nature

#### a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Le siège départemental bénéficie de la mise à disposition à titre gratuit, par la mairie de Cergy St-Christophe, de locaux dépendant du groupe scolaire « La Sébille » situé au 2, Allée de la Sébille (environ 160 m²).

#### b) Bénévolat

Le bénévolat du siège départemental représente environ 3000 heures de travail valorisées à 82 500,00 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

## 5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

### • La Banque Populaire :

Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliées a été mise en place avec la Banque Populaire (approuvée par l'assemblée générale du 18/12/1996 et des conseils d'administration du 02/12/1996 et du 04/02/1997). La mutualisation des comptes se traduit par l'ouverture d'un compte « miroir », centralisant les avoirs des coopératives qui font l'objet de placements sous forme de Bons négociables, Comptes à terme sur deux comptes « titres » (n° 70213088212 et n° 70213088229) et de Livrets.

Le compte «centralisateur», pour lequel aucun moyen de paiement n'est délivré, alimenté par les avoirs des coopératives, ne figure pas dans la comptabilité du siège :

	<b>Exercice clos</b>	<b>Exercice précédent</b>
Nbre de comptes mutualisés	772	772
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	3 503 252,20	3 506 252,20
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	99 627,63	69 537,83
Montant des impôts dus par l'AD	11 109,73	7 367,04
Montant des intérêts acquis nets après impôts	<b>88 517,90</b>	<b>62 170,79</b>
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%